

DANS LA RUE

Prévenir l'itinérance jeunesse : une priorité nationale

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation nationale

**Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente
en matière de santé mentale, itinérance et dépendance**

Juin 2026

Table des matières

Sommaire exécutif	4
Liste des recommandations	5
Dans la rue – en bref	6
Nos fondations	6
Mission	6
Services	6
Expertise et approche	6
Partenariats	6
L’année 2024-2025 en chiffres	6
Agir en prévention, l’exemple du virage de Dans la rue	7
Les engagements de Dans la rue en prévention	7
Un continuum de prévention	8
Mise en contexte	9
Principaux constats	10
Coûts de l’itinérance	10
Coûts globaux au Québec	10
Coûts directs	10
Coûts indirects	10
Des données actuelles	11
L’ampleur du phénomène au Québec	11
L’itinérance féminine : invisible et sous-estimée	11
Le racisme systémique et la surreprésentation des Autochtones	12
Les inégalités économiques comme déterminants structurels	12
La pauvreté comme enjeu central	12
La crise du logement comme amplificateur	13
L’itinérance jeunesse : un phénomène en mutation	13
Ampleur et spécificités	13
La trajectoire en DPJ : une fragilisation menant à la rue	13
Les personnes issues de la communauté 2ELGBTQIA+ : une surreprésentation alarmante	14
Santé mentale et itinérance	15
La concomitance	15

Situation des jeunes ni en emploi ni en formation	16
Les causes multifactorielles de l'itinérance jeunesse	16
Prévention de l'itinérance jeunesse, les apprentissages de la recherche	16
Crise de connexion	16
Crise de sens	17
Crise de citoyenneté	17
Enjeux et recommandations	18
Axe 1 - Restructurer le cadre politique autour de la prévention et des droits.....	18
Axe 2 - Investir en prévention universelle	20
Axe 3 - Agir collectivement vers une approche intersectionnelle et structurelle	22
Axe 4 - Déployer des stratégies inclusives pour les populations les plus marginalisées	23
Conclusion.....	26
Bibliographie	27

Sommaire exécutif

Phénomène social complexe, l'itinérance fait couler beaucoup d'encre. Pourtant, au-delà de la visibilité des défis de cohabitation dont témoignent les médias, la souffrance et la résilience dont font preuve les personnes en situation d'itinérance devraient être les premières pensées que tous devraient avoir. La situation d'itinérance dépasse le simple fait de ne pas avoir de logement. C'est une atteinte à la dignité et aux droits des personnes qui y font face. Or, près de la moitié des personnes en situation d'itinérance ont connu un premier épisode d'itinérance avant l'âge de 25 ans.

L'itinérance jeunesse résulte pratiquement toujours de difficultés familiales, défaillances du système de protection ou de désaffiliation sociale qui se construisent à petits feux et laissent des traces indélébiles. Or, les traumatismes complexes qui s'ancrent profondément auront impact sur les jeunes dans leur futur, ainsi que pour les générations suivantes. Dans une société avancée comme la nôtre, il est temps de changer notre regard. L'urgence d'agir s'impose.

Fort d'une expertise incontestée acquise depuis 1988, Dans la rue présente son mémoire dans le cadre de l'actuelle consultation nationale *Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente en matière de santé mentale, itinérance et dépendance* afin d'orienter la réflexion vers l'urgence d'agir en prévention. Après la discussion concernant les constats actuels, les enjeux seront détaillés et orientés vers des solutions concrètes et pertinentes, sous la forme de 13 recommandations regroupées en 4 axes. La première recommandation demeure la plus pressante : Adopter une stratégie d'action interministérielle en prévention de l'itinérance jeunesse.

Malgré l'adoption de la Politique nationale de lutte à l'itinérance, les sommes publiques investies et la croissance de l'expertise terrain, le nombre de personnes en situation d'itinérance ne cesse de croître année après année. Un regard tourné vers les causes structurelles et systémiques devient essentiel. L'itinérance jeunesse se distingue en de nombreux points, nécessitant une stratégie adaptée à sa complexité. Agir en prévention de l'itinérance jeunesse permet non seulement de réduire l'itinérance adulte chronique, mais également de développer notre futur collectif. C'est l'ensemble de la jeunesse qui formera la société de demain.

Il est temps de fermer le robinet de l'itinérance jeunesse.

Liste des recommandations

Axe 1 - Restructurer le cadre politique autour de la prévention et des droits

1. Adopter une stratégie d'action interministérielle en prévention de l'itinérance jeunesse
2. Intégrer la Déclaration commune de la Coalition Jeunes+ comme référentiel normatif
3. Actualiser la Politique nationale de lutte à l'itinérance
4. Créer un fonds dédié à la recherche et à l'innovation en prévention de l'itinérance jeunesse

Axe 2 - Investir en prévention universelle

5. Instaurer et bonifier des services adéquats et conséquents de la prévention familiale
6. Déployer un programme obligatoire de formation au personnel du milieu de l'éducation sur leur rôle crucial dans la prévention
7. Augmenter les services aux élèves en éducation

Axe 3 - Agir collectivement vers une approche intersectionnelle et structurelle

8. Simplifier et faciliter l'accès aux services de santé et services sociaux
9. Déployer les moyens nécessaires pour atteindre une synergie intersectorielle dans les services

Axe 4 - Déployer des stratégies inclusives pour les populations les plus marginalisées

10. Augmenter l'offre de logements avec soutien communautaire destinée aux jeunes
11. Renforcer les mesures préventives en termes de logement
12. Développer une offre de services spécifiquement adaptée dans une approche d'analyse différenciée selon le genre et l'intersectionnalité
13. Garantir un revenu et continuum de services jusqu'à 25 ans pour les jeunes ayant eu recours à des services de soutien adaptés

Dans la rue – en bref

Nos fondations

Mission

Fondé par le Père Emmett Johns « Pops » en 1988, Dans la rue vient en aide aux jeunes sans-abri ou en situation précaire. Avec dévouement, empathie et respect, et grâce au soutien de la communauté, nous veillons à leurs besoins immédiats et travaillons avec elles et eux afin qu’iels puissent acquérir les compétences et les ressources nécessaires pour mener une vie plus autonome et plus enrichissante.

Services

Au fil des 38 dernières années, Dans la rue a développé une approche multi-facettes afin de répondre aux besoins des jeunes sans-abri. Chaque année, l’organisme vient en aide à plus de 1 000 jeunes (12 à 25 ans) en offrant plusieurs programmes et services pour faciliter leur cheminement vers une vie plus enrichissante et autonome : nourriture, maison d’hébergement d’urgence, soins de santé physique et mentale, éducation, perspectives d’emploi, services juridiques, appartements supervisés ainsi que la découverte et l’expression de soi à travers les arts et d’autres activités.

Expertise et approche

L’équipe de Dans la rue possède une compréhension fine des défis auxquels font face les jeunes et déploie une approche sensible aux traumatismes, humaniste et axée sur la réduction des méfaits pour aborder des situations variées et complexes qui ne trouvent pas de réponse dans les services existants.

Partenariats

Dans la rue est engagé dans des dizaines de partenariats de services et d’expertise, à Montréal, au Québec et au Canada. À la fois un lieu d’outreach pour les partenaires de services, Dans la rue a mis sur pied des d’actions concertées dont il assure la fiducie. Avec la Coalition Jeunes+ fondée en 2018 par Dans la rue et des partenaires jeunesse, Dans la rue met de l’avant la prévention de l’itinérance des jeunes. Dans toutes ses actions, Dans la rue réserve une place à la parole des jeunes.

L’année 2024-2025 en chiffres

En 2024-2025, plus de 21 000 visites au Centre de jour ont été enregistrées. Environ 40% des jeunes émanent de la communauté 2ELGBTQIA+ et 15% de communautés autochtones. Les jeunes viennent chercher du soutien pour divers besoins. Par exemple, ce sont 1 240 démarches en santé mentale effectuées, un bond de 25% comparé à l’année précédente. Par ailleurs, l’équipe d’intervention a mené 145 démarches d’obtention de papiers d’identité (soit une hausse de 70 %). Le Bunker, notre hébergement d’urgence, a accueilli 249 jeunes, dont 61 personnes mineures, pour un total de 3 400 nuitées. Notre Roulotte, une unité mobile dans la communauté, a été visitée 21 000 fois. Du côté des services d’intégration sociale, nous avons admis 158 jeunes dans notre programme d’employabilité. L’école Emmett-Johns a accueilli durant ses heures d’ouverture une moyenne de 15 élèves et 17 jeunes ont aussi bénéficié du fonds d’études. Le Service à la famille, quant à lui, a suivi 119 parents et enfants pour leurs démarches.

Agir en prévention, l'exemple du virage de Dans la rue

La prévention de l'itinérance est d'abord une question de respect des droits et de la dignité de jeunes. C'est permettre aux jeunes de développer leur plein potentiel. Comme le dit Mélodie Cordeau, jeune du comité Jeunes+, « nous voulons juste devenir des adultes à part entière, complets, responsables et citoyens ». Elle dit aussi, à juste titre, que les actions en prévention de l'itinérance des jeunes ont des retombées pour l'ensemble des jeunes.

Par ailleurs, on veut éviter que les jeunes continuent à vivre des situations d'itinérance au cours de leur vie. Au Canada, près de 50 % des personnes en situation d'itinérance ont vécu leur premier épisode d'itinérance avant l'âge de 25 ans. Tous les efforts en prévention de l'itinérance des jeunes et des familles ont une retombée positive dans la lutte contre l'itinérance.

Les engagements de Dans la rue en prévention

Depuis sa création en 1988, et notamment depuis l'ouverture du Centre de jour en 1997, Dans la rue déploie des services axés sur la transition à une vie plus autonome et plus enrichissante. L'accueil dans les services d'urgence ouvre la porte sur des occasions de mobilisation et de découvertes de soi (par le biais des activités culturelles, sportives, de la salle d'art et de la salle de musique). Une école (de la rue), et des programmes d'employabilité offrent également aux jeunes des possibilités d'apprentissage et de cheminement.

Des services professionnels en santé mentale sont également offerts. De plus, en soutenant le Réseau d'intervention de proximité auprès des jeunes de la rue (RIPAJ), dont la validité a été confirmée lors de la recherche ACCESS Esprits ouverts, Dans la rue, aux côtés des 24 partenaires, veille à un accès aux services en santé mentale rapide, adapté et respectueux et travaille en collaboration avec Aires ouvertes. Enfin, des logements sociaux avec soutien communautaire, ouverts il y a 10 ans, et des programmes de logement dans la communauté permettent aux jeunes de stabiliser leur situation résidentielle.

De plus, Dans la rue a développé depuis 25 ans un Service à la famille, qui offre accompagnement et soutien à 50 à 70 jeunes familles ou jeunes femmes enceintes par an. L'accent est mis sur l'accès à un logement, le soutien à domicile et le développement des compétences parentales.

En 2018, Dans la rue a pris l'initiative de lancer la Coalition Jeunes+, qui vise à promouvoir la prévention de l'itinérance jeunesse et le respect des droits des jeunes au Québec. Elle est régie par des jeunes avec savoir expérientiel, des organismes communautaires, des regroupements d'organismes communautaires et des personnes du milieu de la recherche. Les jeunes sont au cœur de ce projet collectif. Ce sont leurs droits, leurs besoins et leurs idées qui sont mis de l'avant. Quatre à six jeunes avec savoir expérientiel constituent le comité Jeunes+ qui oriente les actions.

Le champ d'influence de la Coalition Jeunes+ continue de s'élargir et nous sommes fiers des avancées réalisées à ce jour dans plusieurs domaines clés : organisation de deux forums sur la prévention de l'itinérance jeunesse au Québec, élaboration d'une déclaration commune présentée et adoptée à l'Assemblée nationale du Québec, rédaction des mémoires transmis dans le cadre des consultations gouvernementales, etc. Les initiatives menées par la Coalition Jeunes+ jusqu'à présent ont été accueillies

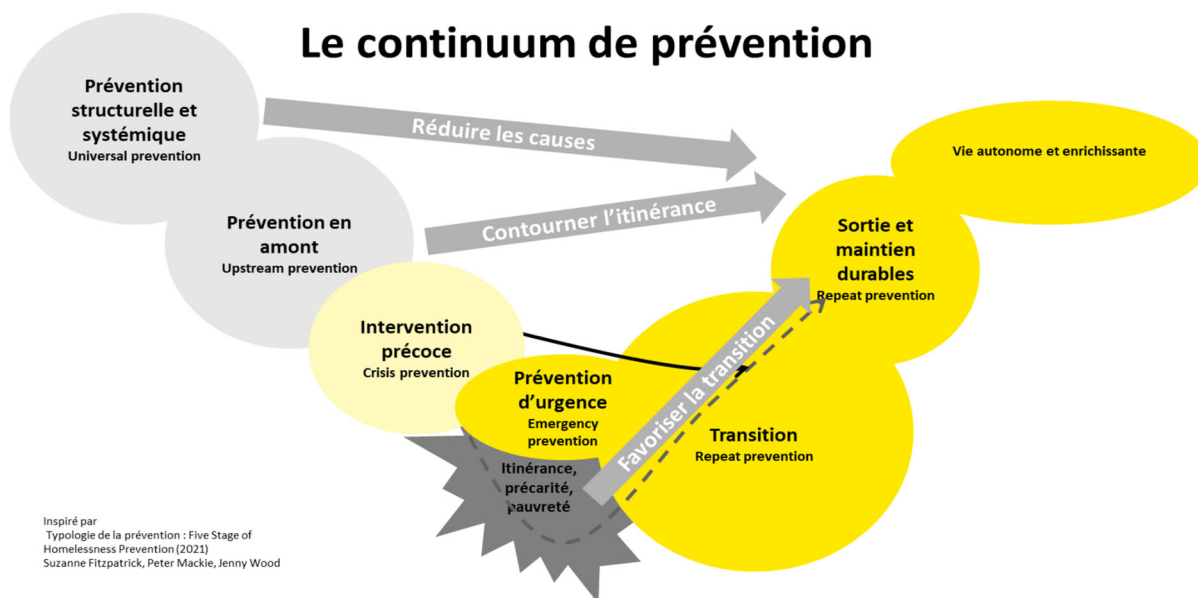
favorablement aussi bien dans le milieu de l'itinérance que dans d'autres secteurs. Les deux forums ont respectivement rassemblé 150 et 250 personnes de divers secteurs incluant plusieurs élus.

En 2021, à l'occasion de son plan stratégique 2021-2025, Dans la rue a articulé sa vision de jouer un rôle moteur en prévention de l'itinérance jeunesse. Outre son soutien à Jeunes+, Dans la rue continue à affiner ses programmes et services pour favoriser la transition ainsi que l'intervention précoce afin de permettre aux jeunes idéalement de contourner l'itinérance, ou sinon de cheminer rapidement et durablement vers une sortie de l'itinérance, pour éviter la répétition et la chronicité de la précarité.

En 2023-2024, grâce au Fonds de relance des services communautaires, Dans la rue a eu l'occasion d'identifier des axes clés d'actualisation de ses pratiques en matière de prévention : accueil des mineurs renforcé (notamment avec un poste liaison mineurs), liens avec la protection de la jeunesse et le système de justice pénale pour adolescents, travail sur l'exclusion des services, travail en prévention de l'éviction. Des actions en partenariat émergent également tel qu'un projet d'action concertée sur la prévention dans les milieux scolaires. D'autres sont à venir.

Un continuum de prévention

Pour illustrer son approche, Dans la rue a créé le continuum de prévention (à partir de la typologie de la prévention de Fitzpatrick, Mackie et Wood). Ses engagements en prévention se situent à tous les niveaux de ce continuum.



Il est impératif d'agir rapidement et le plus en amont possible. Les actions doivent se dérouler sur plusieurs niveaux afin d'avoir un impact réel dans la prévention et la réduction de l'itinérance jeunesse. Dans la rue souhaite apporter son expertise dans le cadre de la consultation nationale : *Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente en matière de santé mentale, itinérance et dépendance*. Ce rapport présente nos principaux constats et réflexions.

Mise en contexte

L'itinérance ne se réduit pas à un défaut de logement. Phénomène complexe à l'intersection de trajectoires de vie fracturées et de structures sociales défailtantes, elle constitue l'expression la plus visible d'inégalités profondes qui traversent les sociétés contemporaines. Appréhender l'itinérance à travers le seul prisme de la déviance individuelle ou de la marginalité volontaire serait non seulement réducteur, mais politiquement irresponsable. La science politique, en interaction avec la sociologie, la santé publique, le travail social et le droit, invite au contraire à inscrire ce phénomène dans une analyse structurelle des rapports de pouvoir, des défailtances institutionnelles et des inégalités systémiques qui le produisent et le reproduisent. Trop souvent, les actions et interventions posées vont chercher à maximiser la participation des individus dans leur propre devenir. Toutefois, la sur-responsabilisation individuelle a pour effet de nier les causes systémiques et encourage la gestion de l'urgence associée à l'itinérance visible comme un coup d'épée dans l'eau. Les instances gouvernementales ne peuvent se dédouaner de leurs propres responsabilités dans la crise actuelle de l'itinérance. Il est urgent d'agir, et ce, de manière responsable et concertée. Prévenir l'itinérance implique immanquablement un changement de paradigme.

Au Québec, la Politique nationale de lutte à l'itinérance adoptée en 2014 définit cette réalité comme une situation où « une personne est dépourvue d'un lieu fixe, régulier et adéquat où elle peut dormir » (Gouvernement du Québec, 2014). Cette définition institutionnelle, bien qu'utile pour les fins de dénombrement, peine à saisir l'ampleur réelle du phénomène, notamment dans ses formes cachées et transitionnelles. Les chercheurs comme Gaetz (2014) rappellent que l'immense majorité de l'itinérance jeunesse — entre 81 et 86 % selon les estimations canadiennes — est en réalité invisible : hébergement provisoire chez des proches, squats, mobilité résidentielle contrainte. Le dénombrement ponctuel, aussi rigoureux soit-il, ne capte qu'une fraction de la réalité.

Ce mémoire s'appuie sur les données les plus récentes disponibles et l'expertise de *Dans la rue*, acquise depuis 1988, en portant une attention particulière à la parole des jeunes. Il dresse un portrait nuancé de l'itinérance, avec une attention particulière portée à la situation actuelle, aux déterminants sociaux sous-jacents montréalaise, aux dimensions de diversité et de l'itinérance jeunesse. Il appelle à l'imputabilité gouvernementale quant à son rôle d'agir pour l'ensemble de la population. La liste des recommandations discutées résulte d'un choix éditorial pour présenter des actions concrètes, pertinentes et réalistes à inclure dans les fruits des travaux issus de la présente consultation.

Principaux constats

Coûts de l'itinérance

Les coûts humains découlant de parcours de vie marqués sont considérables. Au-delà d'une atteinte directe aux droits humains, de la détérioration de la santé et des traumatismes complexes qui s'installent chez les personnes en situation d'itinérance, ces réalités engendrent également des coûts économiques importants pour l'ensemble de la société.

Coûts globaux au Québec

Selon un rapport du CIRANO (2026), dirigé par Latimer et ses collaborateurs, les coûts économiques associés à l'itinérance au Québec pour l'année 2022–2023 sont estimés, de manière prudente, à 782 millions de dollars. Parmi ces dépenses, 445 millions proviennent des organismes communautaires, notamment pour l'hébergement d'urgence, l'aide alimentaire et le soutien psychosocial.

Il est important de souligner que cette estimation constitue un seuil minimal. En effet, les données administratives actuellement disponibles ne permettent pas de saisir l'ensemble des coûts indirects, comme les pertes de productivité ou les répercussions sur les proches aidants. Autrement dit, le coût réel de l'itinérance est vraisemblablement beaucoup plus élevé que ce que ces chiffres laissent entrevoir.

Coûts directs

Les écarts les plus marqués se retrouvent dans le secteur de la santé. D'après l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), près de 30 000 hospitalisations au Canada en 2022–2023 comportaient un code relié à l'itinérance. Le coût moyen d'une hospitalisation pour une personne en situation d'itinérance atteignait 16 785 \$, soit plus du double du coût moyen national établi à 7 803 \$.

Ces hospitalisations s'étendent également sur une durée plus longue, souvent deux fois plus que pour la population générale, ce qui accentue encore la pression sur le système de santé. Les principaux motifs d'hospitalisation sont révélateurs : troubles liés à la consommation de substances (18 %), troubles schizophréniques (11 %) et infections telles que la cellulite (7 %) (ICIS, 2024).

À l'échelle municipale, cette réalité se traduit aussi par des coûts élevés. À Toronto, par exemple, les dépenses annuelles associées à une personne en situation d'itinérance ont été estimées à 59 000 \$, un montant qui reflète l'utilisation cumulative des services d'urgence, des refuges et du système judiciaire (Radio-Canada, 2017).

Coûts indirects

Au-delà des coûts directs, l'itinérance entraîne des conséquences économiques structurantes, notamment en lien avec la crise du logement. L'Observatoire québécois des inégalités estimait, en septembre 2025, que le manque de logements abordables engendre à lui seul un coût de plus de 4,2 milliards de dollars pour la société québécoise (CMM, 2025).

Inversement, les investissements en logement social et communautaire apparaissent comme des leviers particulièrement efficaces. Une étude de l'AGRTQ (2025) démontre qu'ils génèrent des gains nets annuels de 162,1 millions de dollars pour les finances publiques, notamment en contribuant à prévenir l'itinérance et à réduire les coûts associés aux services publics.

Dans l'ensemble, les coûts de l'itinérance sont à la fois multiples, imbriqués et, très probablement, sous-estimés dans les données actuelles. Toutefois, les constats sont clairs et convergents : intervenir en aval coûte systématiquement plus cher que d'agir en prévention.

Des données actuelles

L'ampleur du phénomène au Québec

Le dénombrement mené le 15 avril 2025 a statué que 12 077 personnes étaient en situation d'itinérance visible au Québec (MSSS, 2025). Il s'agit d'une hausse de 20% par rapport à l'exercice de dénombrement de 2022. Et il ne s'agit que de la portion visible de l'itinérance, réalisé par une équipe de bénévoles se déplaçant dans les milieux.

Ces chiffres bruts appellent pourtant une lecture prudente. Comme le souligne le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) dans son rapport *Au-delà des chiffres* de 2023, le dénombrement ponctuel ne constitue qu'un instantané de l'itinérance visible, laissant dans l'ombre les formes d'itinérance cachée, les fluctuations saisonnières et la mobilité résidentielle contrainte (RAPSIM, 2023). En outre, malgré les efforts en place, un nombre élevé de personnes ne peut être rejointes. Alors que le dénombrement n'est qu'une partie de l'itinérance visible, l'itinérance visible n'est que la pointe de l'iceberg. L'itinérance concerne également l'itinérance cachée, une situation de désaffiliation accentuée, des enjeux d'instabilité résidentiels et une crise de connexions.

L'île de Montréal concentre à elle seule 44 % des personnes dénombrées en situation d'itinérance visible au Québec en 2025, ce qui en fait le territoire le plus touché à l'échelle provinciale (Centraide du Grand Montréal, 2025). Cette concentration géographique s'explique par plusieurs facteurs convergents : densité des services communautaires et hospitaliers, accessibilité en transports en commun, visibilité sociale, mais aussi spéculation immobilière particulièrement agressive et déficit structurel en logements sociaux. En outre, Montréal, comme les autres grandes villes, attire beaucoup de personnes en quête d'un destin nouveau qui se heurtent à d'autres défis. La mobilité entre les régions vers les régions plus denses influence inévitablement le phénomène de l'itinérance dans les villes.

L'itinérance féminine : invisible et sous-estimée

Les données du dénombrement québécois de 2022 révèlent une progression significative de la proportion de femmes en situation d'itinérance visible, passant de 23 % en 2018 à 29 % en 2022 (Centraide du Grand Montréal, 2025). Selon la fiche technique du MSSS, les femmes cisgenres représentent 29 % des répondants au questionnaire de 2022, tandis que les hommes cisgenres en représentent 67,2 % (MSSS, 2023). Ces chiffres masquent cependant une réalité plus complexe : l'itinérance féminine est structurellement plus cachée que l'itinérance masculine. Les femmes ont tendance à recourir à des stratégies de survie qui font en sorte qu'elles sont peu rejointes par les stratégies du dénombrement

comme l'hébergement chez des proches, relations de dépendance affective ou économique avec un partenaire, déplacements continuels. Il est donc vraisemblable que les données officielles sous-estiment significativement l'ampleur réelle de l'itinérance féminine.

Cette invisibilité structurelle est renforcée par un risque de violence particulièrement élevé : de 70 à 80 % des femmes qui se retrouvent à la rue vivent une forme ou une autre de violence, ce qui les pousse à éviter autant que possible de dormir dans la rue (Radio-Canada, 2025). Ce risque de violence est lui-même lié à une expérience préalable fréquente de violence conjugale ou familiale : la violence, qu'elle soit physique, sexuelle ou psychologique, figure parmi les principaux déterminants de l'itinérance féminine. La fuite d'une situation de violence conjugale est une cause directe d'itinérance pour un nombre croissant de femmes, dans un contexte où les ressources d'hébergement spécialisées sont saturées. D'ailleurs, les 43 ressources membres du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale au Québec ont dû refuser 3 300 femmes en 2024, alors que les organismes membres du Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes ont enregistré plus de 41 000 refus en 2025 (La Presse, 2026).

Il faut noter que la représentation des femmes est significativement plus élevée chez les jeunes en situation d'itinérance que dans les groupes plus âgés (LICC, 2024).

Le racisme systémique et la surreprésentation des Autochtones

La surreprésentation des Autochtones parmi les personnes en situation d'itinérance constitue l'une des manifestations les plus frappantes du racisme systémique dans les sociétés canadienne et québécoise. En 2022, 13 % des personnes sondées lors du dénombrement québécois s'identifiaient comme autochtones, soit cinq fois leur représentation dans la population générale du Québec (MSSS, 2023). Cette même proportion se retrouve également chez les jeunes. D'ailleurs, à Dans la rue, les jeunes autochtones ont représenté 15% des jeunes fréquentant le centre de jour en 2024-2025.

Les effets intergénérationnels de la colonisation, du système des pensionnats et des politiques d'assimilation ne peuvent être dissociés de cette surreprésentation. Comme le documentent les travaux de Statistique Canada, les obstacles systémiques à l'emploi et à l'éducation, la discrimination raciale sur les marchés du logement et du travail, et les traumatismes transgénérationnels constituent des déterminants structurels de l'itinérance autochtone qui ne sauraient être réduits à des facteurs individuels (Statistique Canada, 2022).

Les inégalités économiques comme déterminants structurels

La pauvreté comme enjeu central

La pauvreté constitue le terreau dans lequel s'enracine l'itinérance, mais le rapport entre les deux n'est pas automatique. C'est la combinaison de la pauvreté avec d'autres facteurs de vulnérabilité tels que l'absence de réseau de soutien, des problèmes de santé mentale et la discrimination systémique, qui précipite une personne vers la rue. Pour les jeunes en particulier, l'absence de revenus stables, la difficulté à accéder au marché du travail et les obstacles à la poursuite des études se conjuguent pour rendre extrêmement difficile l'accès à un logement autonome. La précarité des revenus d'assistance sociale, dont

les montants n'ont pas suivi la hausse des loyers, contribue à réduire dramatiquement le nombre de logements accessibles pour les personnes les plus démunies. Cela affecte les familles et augmente les facteurs de précarisation. En outre, il devient également difficile pour les jeunes de s'émanciper et ajoute des obstacles durant la transition à la vie autonome.

La crise du logement comme amplificateur

Aucune analyse sérieuse de l'itinérance ne peut faire l'économie de la crise du logement qui sévit à Montréal et dans l'ensemble du Québec. En 2023, le taux d'inoccupation des logements locatifs dans le Grand Montréal atteignait à peine 1,5 %, bien en-deçà du seuil d'équilibre historiquement situé à 3 % (CMM, 2025). En 2024, ce taux a légèrement remonté à 2,1 % (CMM, 2025). Le taux d'inoccupation étant toujours bas, ce qui distingue encore davantage la crise actuelle est l'abordabilité. Entre 2021 et 2024, le loyer médian des logements vacants a bondi de 46 %, passant d'un niveau pratiquement identique à celui des logements occupés à 1 500 \$ par mois en 2024, contre 1 000 \$ pour les logements occupés (CMM, 2025). Les ménages ayant déménagé en 2024 ont vu leurs loyers augmenter de 24 % en moyenne (CMM, 2025). Pour des jeunes aux revenus précaires ou sans revenus, l'accès au marché locatif relève d'un coup de chance.

L'itinérance jeunesse : un phénomène en mutation

Ampleur et spécificités

La question de l'itinérance jeunesse occupe une place croissante dans les débats de politiques publiques, et pour cause : les données canadiennes révèlent que la moitié des personnes en situation d'itinérance au Canada ont vécu leur premier épisode avant l'âge de 25 ans, et 30 % avant l'âge de 18 ans (LICC, 2018). Lors des dénombrements ponctuels de 2018 et 2022 menés dans 87 communautés canadiennes, 21 % des répondants étaient des jeunes âgés de 13 à 24 ans (LICC, 2024). Cette proportion sous-estime vraisemblablement la réalité, car les jeunes ont tendance à éviter les refuges d'urgence traditionnels au profit de stratégies de survie moins visibles, par exemple hébergement précaire chez des connaissances, squats, échange de services sexuels.

Il importe de distinguer l'itinérance jeunesse de celle des adultes non seulement en termes de profil démographique, mais aussi de causes, de trajectoires et d'interventions requises. Là où l'itinérance adulte s'inscrit souvent dans une accumulation de vulnérabilités sur une longue période, l'itinérance jeunesse est fréquemment déclenchée par une rupture relationnelle aiguë, comme la mise à la porte, sortie du système de protection de la jeunesse, crise identitaire liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. La précocité de l'exposition à la rue génère des conséquences durables sur les trajectoires de vie, inscrivant les jeunes concernés dans des cycles de vulnérabilité difficiles à briser. En outre, alors que le cerveau atteint sa pleine maturité vers l'âge de 25 ans, les jeunes en situation d'itinérance traversent l'adversité durant une période cruciale de développement psychique, de découverte de soi et d'acquisition de maturité.

La trajectoire en DPJ : une fragilisation menant à la rue

Le lien entre le système de protection de la jeunesse et l'itinérance constitue l'une des problématiques les plus documentées et les plus préoccupantes du domaine. L'étude longitudinale menée par Martin

Goyette révèle que 33 % des jeunes sortant d'un placement par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) avaient connu au moins un épisode d'itinérance avant l'âge de 21 ans (EDJEP, 2022). Ces chiffres prennent une dimension encore plus alarmante lorsqu'on considère les jeunes sous double mandat, soit ceux qui ont été simultanément soumis à la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Dans ce groupe, le taux d'itinérance dans les trois années suivant la fin du placement atteint 47 %. Et pourtant, pour bon nombre d'entre eux, les dispositions prises en vertu du système de justice pénale sont venues après des services en protection de la jeunesse. Il est préoccupant de constater l'échec du système en place dans la protection et la prévention de la délinquance chez les jeunes.

Par ailleurs, les données sur la consommation de services de santé mentale chez les jeunes ex-placés par la DPJ constituent un signal d'alarme particulièrement éloquent. L'étude longitudinale de la CRJ montre que ces jeunes utilisent les services de santé mentale dix fois plus que leurs pairs non placés; pour ceux ayant connu de surcroît au moins un épisode d'itinérance, ce ratio atteint quarante fois (ENAP, 2024). Ces données témoignent de la gravité des séquelles psychologiques accumulées au fil des placements et des ruptures, et de l'incapacité structurelle des services à prévenir ces trajectoires. Elles démontrent la nécessité urgente d'une approche axée sur la prévention et la réduction des vulnérabilités liées au placement (ENAP, 2024).

Les personnes issues de la communauté 2ELGBTQIA+: une surreprésentation alarmante

Les trajectoires menant à l'itinérance chez les jeunes 2ELGBTQIA+ sont souvent marquées par le rejet familial, occasionné lors du coming out, et par une double victimisation dans les milieux institutionnels. Comme le documentent les travaux de l'Observatoire sur les réalités familiales du Québec (ORFQ), les centres jeunesse ne constituent pas des environnements sécuritaires pour les personnes de la diversité sexuelle et de genre, qui y subissent intimidation, menaces et violences de la part de leurs pairs et parfois du personnel (ORFQ). Une fois la majorité atteinte, la fin du placement ne s'accompagne d'aucun filet institutionnel, précipitant nombre de ces jeunes dans la rue.

Les dénombrements ponctuels canadiens de 2020-2022 confirment la surreprésentation des personnes 2ELGBTQIA+ parmi les populations itinérantes, et révèlent une spécificité de la jeunesse : les jeunes représentent la proportion la plus élevée (26 %) des réponses des personnes s'identifiant comme 2ELGBTQIA+ (LICC, 2022). La représentation des femmes et des personnes 2ELGBTQIA+ est significativement plus élevée chez les jeunes en situation d'itinérance que dans les groupes plus âgés (LICC, 2024). Ces constats confirment que l'itinérance jeunesse est, dans une mesure non négligeable, largement constituée de jeunes issus de la communauté 2ELGBTQIA+.

Les personnes trans et non binaires figurent parmi les populations les plus vulnérables à l'itinérance, et leur surreprésentation dans les dénombrements québécois est frappante. En 2022, 3,9 % des répondants au questionnaire du dénombrement s'identifiaient à une identité de genre autre que cisgenre (trans ou non binaire), soit environ douze fois plus que dans l'ensemble de la population québécoise (MSSS, 2023).

Les personnes 2ELGBTQIA+ font face à des risques particulièrement élevés en matière de santé mentale, risques exacerbés par l'expérience de l'itinérance. Le MSSS rappelle que les jeunes 2ELGBTQIA+

présentent un risque plus élevé que la plupart des personnes de leur âge d'adopter des comportements suicidaires, et qu'environ un tiers des personnes 2ELGBTQIA+ auraient fait une tentative de suicide au cours de leur vie (MSSS). Dans le dénombrement québécois de 2018, 12 % des répondants avaient déclaré une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle et 2 % une identité de genre non binaire (MSSS), des proportions qui, rapportées à leur représentation dans la population générale, indiquent une surreprésentation significative.

Le concept de stress minoritaire développé dans la littérature scientifique permet de comprendre comment la discrimination, l'hétéronormativité des institutions et la violence vécue par les personnes 2ELGBTQIA+ génèrent un stress chronique qui détériore la santé mentale et augmente la vulnérabilité à l'itinérance. Dans les milieux de l'itinérance, ces personnes font face à une double stigmatisation, liée à leur situation résidentielle et à leur identité, qui complexifie l'accès aux services et la sortie de rue.

Santé mentale et itinérance

La relation entre santé mentale et itinérance est bidirectionnelle, considérée à la fois comme une cause et comme un effet. Si les troubles de santé mentale constituent un facteur de risque reconnu de l'itinérance, l'expérience de la rue génère elle-même des traumatismes considérables qui compromettent la santé psychologique. La violence, l'insécurité chronique, la discontinuité des soins, la stigmatisation et la solitude auxquelles font face les personnes en situation d'itinérance constituent autant de facteurs d'aggravation des troubles préexistants et de développement de nouvelles pathologies.

Chez les jeunes Québécois en général, la santé mentale s'est significativement dégradée depuis la pandémie de COVID-19. L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire de 2022-2023 révèle que la proportion de jeunes présentant une santé mentale florissante est passée de 47 % en 2016-2017 à 37 % en 2022-2023, une baisse observée tant chez les garçons que chez les filles à tous les niveaux scolaires (Institut de la statistique du Québec, 2023). Chez les 18-24 ans, les données de l'Enquête canadienne sur la santé mentale de 2023 révèlent des proportions très élevées de symptômes de dépression (33 %), d'anxiété (25 %) et de stress post-traumatique (15 %), des chiffres demeurés pratiquement inchangés depuis le début de la pandémie (Ordre des psychologues du Québec, 2024). Du côté de l'itinérance jeunesse, 57% des répondants montréalais de moins de 30 ans ont signalé avec un problème de santé mentale (DRSP, 2025).

L'étude menée au Canada auprès de 1 103 jeunes en situation d'itinérance (Sans domicile, 2016) révèle que 85,4 % éprouvent un niveau élevé de détresse mentale.

La concomitance

La question des dépendances aux substances psychoactives est fréquemment associée à celle de la santé mentale dans le contexte de l'itinérance. La dépendance est à la fois un facteur de risque d'itinérance et une conséquence fréquente de celle-ci. La consommation est utilisée comme stratégie d'automédication face aux traumatismes et à la souffrance. Durant le dénombrement de 2022, 38% des répondants montréalais de moins de 30 ans ont nommé avoir un problème d'usage de substances. Le Centre d'expertise et de collaboration en troubles concomitants (CECTC) souligne que les déterminants sociaux

de la santé se trouvent à l'intersection de la dépendance et de l'itinérance, rappelant que les inégalités en matière de santé sont le fruit de ces déterminants et non de choix individuels (CECTC, 2024).

Situation des jeunes ni en emploi ni en formation

Les données les plus récentes, publiées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2026) le 3 juin 2026, dressent un portrait nuancé. Au Québec, près de 10 % des jeunes de 15 à 29 ans — soit environ 147 000 personnes — n'étaient ni en emploi, ni aux études, ni en formation en 2023-2024. De ce groupe, environ 60 % étaient inactifs et 40 % étaient au chômage. L'âge joue également un rôle déterminant dans cette réalité : la part de jeunes NEEF était de 4,8 % chez les 15-19 ans, comparativement à 12 % chez les 20-24 ans et les 25-29 ans.

La situation NEEF ne frappe pas tous les jeunes de façon égale. En 2023-2024, les jeunes Noirs et les jeunes Chinois affichaient des taux NEEF plus élevés que les jeunes non racisés et non autochtones (Statistique Canada, 2025). Les immigrants très scolarisés ont également été touchés de façon disproportionnée par la hausse récente des taux NEEF (Statistique Canada, 2025). Par ailleurs, les jeunes vivant avec un handicap sont particulièrement exposés : leur taux de chômage s'élevait à 18,8 % en 2024, contre 11,9 % pour les jeunes sans handicap (Emploi et Développement social Canada, 2025).

Comparativement, l'étude menée au Canada auprès de 1 103 jeunes en situation d'itinérance (Sans domicile, 2016) révèle que 50,5 % ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation.

Les causes multifactorielles de l'itinérance jeunesse

Les causes de l'itinérance chez les jeunes diffèrent qualitativement de celles observées chez les adultes. Les principaux facteurs déclencheurs documentés incluent le passage par le système de protection de la jeunesse, la diversité sexuelle et de genre, les ruptures familiales liées au rejet parental, les problèmes de santé mentale, et la toxicomanie (Radio-Canada, 2025). Ces causes ne sont pas exclusives et s'entrelacent fréquemment en configurations de vulnérabilité cumulatives que l'approche des déterminants sociaux permet de mieux appréhender. La crise du logement qui sévit à Montréal et dans les grandes villes québécoises constitue un amplificateur structurel de ces facteurs individuels. Les jeunes ayant un revenu plus faible peine à se loger dans une période marquée par une crise de l'abordabilité du logement.

Prévention de l'itinérance jeunesse, les apprentissages de la recherche

Sue-Ann MacDonald, en collaboration avec un comité de jeunes chercheurs et un groupe de chercheurs, a mené une recherche-action qualitative visant à documenter les pratiques porteuses en matière de prévention de l'itinérance jeunesse. Les résultats sont sans équivoque : l'itinérance jeunesse ne peut se résumer à une simple série de mesures socioéconomiques. Elle appelle plutôt à un véritable changement de paradigme. Intervenir en matière d'itinérance jeunesse suppose ainsi de reconnaître les trois crises auxquelles sont confrontés les jeunes en situation d'itinérance (MacDonald et al. 2025).

Crise de connexion

La première dimension renvoie à une fragilisation, voire à une rupture, des liens significatifs dans la trajectoire des jeunes, qu'il s'agisse des relations familiales, des intervenants, des institutions ou encore

de la communauté. Plusieurs jeunes évoluent ainsi sans réseau stable leur permettant de se sentir en sécurité, reconnus ou appuyés dans leur parcours. Cette situation est souvent exacerbée par des trajectoires institutionnelles marquées par des discontinuités : multiplicité d'intervenants, transitions abruptes entre services, ou encore sorties de systèmes sans accompagnement adéquat.

Crise de sens

La deuxième dimension met en lumière une perte de repères et de sens chez les jeunes. Plusieurs témoignent d'un sentiment d'exclusion, voire d'inutilité sociale, ainsi que d'une difficulté marquée à se projeter dans l'avenir. Cette crise se manifeste notamment par une désaffiliation progressive à l'égard des institutions, qu'il s'agisse de l'école, du marché du travail ou des services publics, ainsi que par un désengagement face aux normes sociales dominantes.

Crise de citoyenneté

La troisième dimension concerne une forme d'exclusion des jeunes de l'exercice plein de leurs droits et de leur participation sociale. Les jeunes en situation de précarité rencontrent fréquemment des obstacles importants dans l'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi, aux services de santé ainsi qu'aux espaces publics. Cette marginalisation limite leur capacité à prendre pleinement part à la vie collective et à exercer une citoyenneté active.

Alors que le rapport PIJ met en lumière l'importance de changer le regard sur l'itinérance jeunesse et se tourner vers la prévention, d'importantes stratégies sont proposées pour une action plus adaptée. Faciliter les liens sociaux, permettre aux jeunes d'explorer, se baser sur les droits, encourager les savoirs expérientiels, impliquer les jeunes dans les décisions qui les concernent, bref, de nombreux moyens sont possibles.

Un fait ressort : les jeunes en situation d'itinérance ont des besoins similaires à l'ensemble de la jeunesse. Il est plus qu'important de revoir les actions déployées pour concevoir une vision axée sur une approche globale, considérant ainsi les jeunes dans l'ensemble de leurs besoins reliés à leur construction identitaire et à la transition à la vie autonome. Leur permettre de rêver à leur futur, de se développer comme une personne à part entière et évoluer à leur rythme sont des conditions sine qua none pour avoir un impact positif dans le développement de leur plein potentiel. La jeunesse est le futur de demain.

Enjeux et recommandations

Les travaux issus des forums organisés par la Coalition Jeunes +, les réformes en cours à la DPJ suite à la Commission Laurent, les revendications portées par le Mouvement Jeunes et santé mentale, les résultats de la Grande consultation jeunesse menée par la Coalition Interjeunes ainsi que les recommandations figurant dans le rapport de la consultation publique sur l’itinérance et la cohabitation sociale réalisé par l’Office de consultation publique de Montréal sont tous complémentaires et porteurs d’une expertise des plus pertinentes dans le cadre de l’actuelle consultation.

Les recommandations qui suivent s’appuient donc sur l’analyse des données présentées dans les sections précédentes, sur les cadres d’action existants et leurs lacunes documentées, ainsi que sur les orientations défendues les acteurs de la société civile. Elles sont organisées en quatre axes stratégiques qui correspondent aux dimensions les plus urgentes d’une réforme en profondeur.

Axe 1 - Restructurer le cadre politique autour de la prévention et des droits

Les choix politiques sont les premiers responsables de la crise de l’itinérance. Pourtant, le regard se porte trop souvent sur l’individu et les actions qu’il pose. Alors que les investissements majeurs sont nécessaires, changer le regard vers une remise en question du statu quo. La prévention de l’itinérance est une priorité nationale.

Recommandation 1. Adopter une stratégie d’action interministérielle en prévention de l’itinérance jeunesse

Le Plan d’action interministériel en itinérance 2021-2026 *S’allier devant l’itinérance* représente une avancée dans la structuration de l’action gouvernementale (MSSS, 2021). Le plan reconnaît la multiplicité des visages de l’itinérance et l’importance des parcours de vie. Toutefois, les mesures touchant la jeunesse sont limitées, et concernent principalement des actions en employabilité ou pour les jeunes sortant des services de la protection de la jeunesse.

La prévention de l’itinérance jeunesse ne peut se résumer qu’à quelques actions dispersées à l’intérieur d’un plan d’action global. Reposant sur des fondements scientifiques et démontrée par l’expertise des groupes en itinérance jeunesse tels que Dans la rue, l’itinérance jeunesse nécessite un regard complet et intégré. Par conséquent, l’adoption d’une stratégie d’action interministérielle permettra de développer plusieurs angles d’intervention gouvernementale et d’octroyer les moyens nécessaires pour agir, tout en responsabilisant les différents ministères impliqués. Dans la rue joint donc sa voix à la Coalition Jeunes+ pour soutenir l’urgence d’adopter une stratégie d’action interministérielle en prévention de l’itinérance jeunesse.

Recommandation 2. Intégrer la Déclaration commune de la Coalition Jeunes+ comme référentiel normatif

Les dix droits défendus par la Coalition Jeunes+ doivent être formellement intégrés dans l'ensemble des plans d'action gouvernementaux ayant une portée de prévention de l'itinérance jeunesse. Ainsi, il sera pleinement assumé que l'itinérance jeunesse est d'abord un problème de droits bafoués. Chaque politique et chaque plan d'action pourront être rédigés à travers un prisme commun et par le fait même, inciter tous les acteurs de la société civile à s'y conformer.

Recommandation 3. Actualiser la Politique nationale de lutte à l'itinérance

La Politique nationale a été une grande avancée lors de son adoption en 2014. Douze ans après son adoption, ses limites sont néanmoins réelles. Elle a été conçue dans un contexte socioéconomique et épidémiologique radicalement différent de celui qui prévaut en 2026 : une crise du logement d'une ampleur sans précédent, une pandémie aux effets durables sur la santé mentale et la précarité résidentielle, et un phénomène d'itinérance qui a continué d'augmenter. La politique de 2014 touche peu la diversité des profils et des parcours de vie, notamment sur l'itinérance des personnes 2ELGBTQIA+, insuffisamment sensible aux dimensions de genre dans toute leur complexité, et peu articulée avec les réalités autochtones. Ses investissements, bien que substantiels, restent en deçà de ce que commande l'ampleur du phénomène. En outre, elle a été rédigée dans une époque différente, alors que l'itinérance jeunesse était encore méconnue. L'actualisation permettra d'intégrer les réalités actuelles telles que la crise du logement sans précédent, la dégradation de la santé mentale postpandémique et la diversification du profil des personnes en situation d'itinérance, ainsi que la connaissance des racines profondes de l'itinérance jeunesse, qui ont des répercussions à long terme.

Son actualisation devient nécessaire avec une analyse différenciée selon le genre et les intersections. Ce nouveau cadre devra formellement ancrer l'itinérance dans une approche par les droits et inclure des mécanismes de reddition de comptes publics, suivis par un comité de personnes expertes de vécues et d'organismes reconnus. Le gouvernement devra assumer pleinement son rôle et rendre des comptes sur l'atteintes des résultats attendus.

Recommandation 4. Créer un fonds dédié à la recherche et à l'innovation en prévention de l'itinérance jeunesse

Afin de développer et d'actualiser les connaissances en matière de prévention de l'itinérance jeunesse, un investissement structurant et pérenne en recherche est indispensable. Un tel financement permettra non seulement de soutenir la réalisation de projets scientifiques rigoureux et pertinents, mais également de favoriser l'émergence de savoirs issus à la fois de la recherche et de l'expertise de terrain. Par ailleurs, les interventions mises de l'avant doivent impérativement évoluer en continu afin de demeurer adaptées aux réalités changeantes et à la complexification des trajectoires des jeunes. Cette capacité d'adaptation constitue une condition essentielle à l'efficacité des réponses déployées.

Or, à l'heure actuelle, l'accès aux ressources financières nécessaires pour soutenir l'innovation, l'adaptation des pratiques ou la mise en œuvre de projets pilotes demeure particulièrement difficile. Les

processus de financement, souvent lourds et peu flexibles, constituent un frein important au développement d’approches novatrices pourtant essentielles à la prévention. Il apparaît donc crucial de simplifier, de diversifier et de stabiliser les mécanismes de financement dédiés à l’innovation afin de permettre aux milieux d’intervention de tester, d’évaluer et de déployer plus rapidement des solutions adaptées aux besoins émergents. Les résultats étudiés transférables pourront améliorer les actions à l’échelle de la province.

Axe 2 - Investir en prévention universelle

Afin de sortir d’une logique d’intervention curative en matière d’itinérance, la prévention universelle s’impose. Agir pour le bien-être de la population et offrir du soutien lorsque des difficultés se pointent avant que des problèmes persistants s’imposent devient un choix rationnel.

Recommandation 5. Instaurer et bonifier des services adéquats et conséquents de prévention familiale

Il est nécessaire d’augmenter l’offre de ressources indépendamment de ce qui est offert actuellement dans les différents systèmes, notamment en protection de l’enfance et dans le réseau. Les services sont actuellement insuffisants et non adaptés pour la diversité des besoins. La hausse des signalements, provoquent une liste d’attente pour le traitement, alors que plusieurs signalements sont refusés. Une famille peut éprouver des défis avec son enfant sans nécessairement être une famille négligente. Qui plus est, les demandes de soutien en santé mentale et pour jeunes en difficultés dans les différents CISSS et CIUSSS font face à une liste d’attente où les cas les plus urgents ne trouvent pas un soutien au moment opportun. Même l’accès pour des services de santé mentale au privé est limitée. Pourtant, la hausse de la détresse a un impact direct sur le bien-être des jeunes et la dynamique familiale, tout en étant un facteur de risque direct pour l’itinérance jeunesse. Il urge de palier ce dysfonctionnement.

Ainsi, des offres supplémentaires de soutien, offertes par des intervenants du milieu communautaire, devraient être privilégiées. Ces interventions doivent porter sur la communication, la sensibilisation des parents et des adolescents, la dynamique familiale et la médiation lors de conflits. Elles doivent prendre une forme diversifiée selon les régions, allant de services téléphoniques aux interventions de proximité directement dans les familles. Par ailleurs, les services de proximité offerts par les organismes communautaires et les CLSC peuvent rejoindre une grande partie de la population, dans leur environnement. Revoir la qualité des services actuels du réseau, la réponse rapide aux demandes et l’adhérence aux services urge. Suite à cette évaluation, l’offre devra être drastiquement augmentée.

Recommandation 6. Déployer un programme obligatoire de formation au personnel du milieu de l’éducation sur leur rôle crucial dans la prévention

Alors que l’école est obligatoire, elle demeure le lieu par prédilection pour déployer des stratégies en prévention de l’itinérance. Par conséquent, agir en prévention de l’itinérance jeunesse implique d’agir de manière significative au sein du milieu scolaire. Trois angles d’intervention sont à déployer, lors de la formation et à l’école directement.

D'abord, il importe d'offrir une formation adéquate aux enseignants durant leur parcours universitaires afin qu'ils comprennent à quel point leur rôle de modèle positif est important, ainsi que les défis liés à l'intervention auprès des jeunes en période de stress. Cela inclut la compréhension des impacts de certaines pressions ou méthodes éducatives pouvant nuire au développement de la confiance en soi et de l'estime de soi. Trop d'enseignants adoptent des actions provoquant la perte de l'estime de soi, la diminution de l'intérêt pour certaines matières et la démotivation. Au-delà de l'évaluation nécessaire pour l'atteinte des compétences, le personnel enseignant doit reconnaître les efforts mis par les élèves, adapter les méthodes éducatives pour prendre soin de la confiance envers l'adulte que l'élève déploie et maintenir un dialogue pour accueillir les difficultés que traversent les élèves. En outre, le personnel sera formé sur les risques de l'itinérance et pourra contribuer au repérage des élèves en difficultés.

Durant le cursus scolaire, l'école a un rôle à jouer pour déstigmatiser l'itinérance. La sensibilisation face à l'itinérance en tant qu'échec de la société aura un impact sur les générations futures et contribuera à la déstigmatisation et à la lutte aux préjugés. Cela contribuera à la fois aux efforts de cohabitation sociale et sur la honte que peuvent ressentir les jeunes face à leurs difficultés et augmentera la demande d'aide. En outre, l'école permettra le repérage des jeunes en situation de précarité grâce à la formation du personnel et au programme d'ateliers de sensibilisation. Ensuite, des présences de travailleurs de proximité et de pair-aidants pourront offrir le soutien nécessaire et mailler les jeunes avec les ressources adéquates. Un projet pilote montréalais prometteur pourra être déployé sur l'ensemble du Québec. En plus de la formation aux futurs enseignants, il apparaît désormais essentiel d'instaurer au sein de toutes les écoles secondaires du Québec des collaborations avec les organismes communautaires de leur secteur.

Recommandation 7. Augmenter les services aux élèves en éducation

Il est essentiel d'aider le milieu scolaire à offrir aux jeunes les services nécessaires afin que l'école demeure un facteur de protection, et non qu'elle devienne un facteur de risque. Actuellement, les services en encadrement, en soutien et en santé mentale sont souvent conditionnels à la présence de diagnostics spécifiques. Or, plusieurs jeunes passent dans les mailles du système, soit parce que leurs défis ne sont pas suffisamment apparents, soit parce que leurs parents n'ont pas les moyens financiers de faire réaliser des évaluations neuropsychologiques. Par conséquent, ces enfants ne bénéficient pas de plans d'intervention et ne disposent pas de la cote nécessaire pour permettre à l'école d'obtenir les ressources financières associées. Il est impératif de sortir de ce modèle. Même si le soutien à l'école peut être onéreux, il demeure nettement moins coûteux que d'intervenir ultérieurement au niveau de l'itinérance.

Par conséquent, les services pour les troubles d'apprentissages et les enjeux de santé mentale doivent être prioritairement financés. Permettre aux élèves d'avoir accès aux services dont ils ont besoin au sein de leur école ou centre de services scolaire contribue directement à une détection précoce des difficultés d'apprentissage, une amélioration des mesures adaptées et une amélioration de la santé mentale. Ces résultats contribueront à la persévérance scolaire, renforçant le rôle central de l'école dans la prévention de l'itinérance jeunesse.

Axe 3 - Agir collectivement vers une approche intersectionnelle et structurelle

L'itinérance au Québec et à Montréal est en hausse, diversifiée dans ses formes et ses visages, et profondément ancrée dans des inégalités sociales, économiques et structurelles que les dispositifs d'intervention actuels peinent à endiguer. Les données disponibles convergent pour dresser un tableau préoccupant d'une tendance à la hausse qui touche de manière disproportionnée les populations déjà les plus marginalisées : jeunes, femmes, personnes 2ELGBTQIA+, Autochtones.

L'itinérance jeunesse, en particulier, constitue un signal d'échec systémique qui interpelle directement les décideurs publics. Le fait qu'un tiers des jeunes sortant de la DPJ connaissent l'itinérance, que les jeunes ex-placés utilisent jusqu'à quarante fois plus les services de santé mentale en situation d'itinérance, que les jeunes trans et non binaires soient douze fois plus représentés que dans la population générale, cela témoigne de la nécessité d'une rupture avec les approches curatives et d'un virage résolu vers la prévention et l'intervention précoce.

Recommandation 8. Simplifier et améliorer l'accès aux services de santé et services sociaux

L'intégration des services en santé mentale, en dépendance et en itinérance telle que proposée lors de l'actuelle consultation comporte un enjeu important. En effet, l'itinérance n'est pas reliée uniquement à des enjeux de santé mentale ou de dépendance, mais également à des enjeux de pauvreté, d'accès au logement et de sorties de systèmes et d'institutions planifiées. L'intégration systématique des services pourrait ainsi amener des enjeux de stigmatisation, voire des analyses incomplètes des situations.

L'accompagnement des personnes doit néanmoins être assuré par des professionnels qui connaissent particulièrement l'itinérance jeunesse, sensibles aux enjeux de concomitance. Sans inclure l'intégration systématique des services, il demeure important de faciliter l'accès et la coordination des services. Actuellement, les dossiers sont classés selon des catégories liées à la santé mentale ou à la dépendance. Il arrive ainsi qu'il soit compliqué d'ajouter un professionnel avec sa compétence propre. Par exemple, une personne ayant un dossier en déficience intellectuelle nécessitant également un regard spécialisé en itinérance, alors que le dossier de la personne doit être nécessairement classé dans un seul programme.

Un second exemple concerne la demande d'aide pour les jeunes. Lorsqu'un jeune ou un parent souhaite recevoir de l'aide, il doit parler d'abord de ses défis à son médecin ou à l'accueil psychosocial du CLSC. Un premier intervenant devra traiter la demande ou la référence pour déterminer si elle est prise en charge par l'équipe santé mentale ou l'équipe en jeunes en difficultés. Cela nécessite que le parent ou le jeune doive attendre cette première évaluation, raconter les défis en cours de nouveau et attendre un retour d'un autre travailleur. À nouveau, il sera nécessaire de raconter les défis à la personne qui s'occupe de l'octroi des dossiers pour qu'un professionnel puisse être en charge du dossier. Et lorsque l'attribution sera finalement complétée, le jeune ou le parent devra une 4^e fois expliquer sa situation avec le professionnel qui offrira le suivi. Non seulement cette lourdeur nuit à l'efficacité du traitement de la demande d'aide, mais contribue à la rupture du lien de confiance avec le système de santé. Il est déjà difficile de demander de l'aide pour bon nombre de personnes. Il est temps d'humaniser les processus.

L'inefficacité doit donc être adressée rapidement. Par conséquent, une meilleure coordination dans le réseau par l'instauration d'une instance de collaboration interdisciplinaire s'impose. L'objectif est de répondre avec efficacité la demande d'aide et octroyer l'agilité nécessaire pour des services adaptés à la personne et non chercher à faire rentrer dans une case un cas complexe. Cette instance devra rendre des comptes sur le nombre de demandes et les délais de traitements en tenant compte de l'expérience vécue.

Recommandation 9. Déployer les moyens nécessaires pour atteindre une synergie intersectorielle dans les services

La collaboration avec les différents milieux est essentielle. Il doit y avoir une véritable synergie interne entre les services en itinérance jeunesse, en santé mentale, en dépendance, ainsi qu'avec les secteurs de l'éducation, du logement et de l'employabilité. L'objectif est d'assurer un accompagnement global et de mieux répondre aux besoins des jeunes. La collaboration avec les différents secteurs doit inclure notamment les organismes communautaires.

Souvent considérés comme de simples fournisseurs de services, régis par des ententes spécifiques, voire des appels d'offres, les organismes communautaires existent pourtant grâce à la mobilisation du milieu et à une expertise particulière. Ils apportent une réponse pertinente, dotée d'une expertise de pointe, qui vient bonifier le réseau. Par conséquent, l'implication des organismes communautaires, avec leur mission propre et à titre d'acteurs indépendants, est nécessaire. Le réseau de la santé doit collaborer avec le réseau communautaire pour développer des solutions globales, dans la prestation de services directs et dans la mise en œuvre d'actions locales. Il faut urgemment éviter les interventions en silo.

Or, la précarité financière chronique des organismes communautaires fragilisés par la multiplication des appels à court-terme compromet gravement leur capacité à planifier, à recruter et à fidéliser du personnel qualifié. Du financement à la mission et pour des ententes pluriannuelles d'au moins cinq ans pour les projets spécifiques, indexées à l'inflation, doit être mis en place sans plus tarder pour les organismes remplissant des fonctions essentielles dans le continuum de services. Ces actions permettront de soutenir les organismes, de maintenir l'expertise et de permettre aux collaborations de maximiser leur impact.

Axe 4 - Déployer des stratégies inclusives pour les populations les plus marginalisées

La crise du logement n'est pas conjoncturelle : elle est le produit de décennies de désinvestissement dans le logement social et de laisser-faire réglementaire favorable à la spéculation immobilière. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) avait déjà identifié la diminution du taux d'occupation des logements locatifs en 2022 comme l'un des trois facteurs structurels expliquant la hausse de l'itinérance au Québec (Gouvernement du Québec, 2023).

Recommandation 10. Augmenter l'offre de logements avec soutien communautaire destinée aux jeunes

Les logements avec soutien communautaire, combinant logement abordable et services d'accompagnement psychosocial, représentent la réponse la plus efficace prouvée pour les personnes les plus vulnérables, notamment les jeunes sortant du système de protection de la jeunesse et les personnes avec troubles de santé mentale. L'offre de logements avec soutien communautaire ciblée sur les jeunes de 18 à 30 ans s'impose comme l'une des priorités de la prochaine génération de plans d'action.

Par ailleurs, pour encourager un environnement sain et propice à la transition à la vie adulte, les unités doivent être regroupées en petits immeubles, portés par des organismes détenant une expertise dans l'itinérance jeunesse. Ce type de construction limite les défis de cohabitation sociale et la ghettoïsation des grands développements. Cela contribue à réduire les nuisances et augmente le sentiment d'appartenance à son environnement. En ayant un cadre de vie plus sain, les jeunes apprennent les habiletés nécessaires pour ensuite pouvoir les transposer dans leur prochaine expérience de logement.

Recommandation 11. Renforcer les mesures préventives en termes de logement

Une proportion significative des parcours d'itinérance débute par une expulsion locative. Des mesures préventives telles qu'un moratoire sur les expulsions en période hivernale, des fonds d'urgence pour les locataires en défaut de paiement, une offre de médiation obligatoire avant toute procédure d'expulsion, permettront d'intercepter des trajectoires vers la rue avant qu'elles ne se matérialisent.

Par ailleurs, afin d'éviter des défis quant à la recherche de logements, des PSL spécifiques aux jeunes doivent être octroyées à la personne. Puisque les PSL sont actuellement reliés aux logements et aux personnes, cela empêche un jeune de déménager, au risque de perdre sa subvention. Pourtant, les jeunes entrant en logement sont au début de leur vie adulte et plusieurs changements les attendent, en termes d'emploi, d'étude, de relations. Afin de répondre aux besoins réels tout en diminuant une charge administrative, les suppléments au loyer doivent obligatoirement être versés aux personnes et que celles-ci puissent avoir la capacité de déménager et se loger convenablement.

Recommandation 12. Développer une offre de services spécifiquement adaptée dans une approche d'analyse différenciée selon le genre et l'intersectionnalité

Les jeunes 2ELGBTQIA+ constituent une population disproportionnellement représentée parmi les jeunes en situation d'itinérance, et leurs besoins spécifiques tels que la sécurité identitaire, l'accompagnement dans les processus de transition et des services exempts d'hétéronormativité, ne sont pas adéquatement couverts par les ressources généralistes. De plus, les approches conventionnelles de lutte à l'itinérance ne répondent pas aux réalités spécifiques des personnes autochtones, dont la situation est indissociable des séquelles de la colonisation, des pensionnats et des ruptures intergénérationnelles. Enfin, l'itinérance féminine reste structurellement sous-documentée, sous-financée et sous-visible. Les services d'hébergement d'urgence généralistes ne sont pas adaptés à ses spécificités, et limitent le recours aux services par les femmes à cause de la violence qu'elles vivent, de la présence d'enfants et des stratégies de survie invisibles.

Les solutions efficaces passent par un financement accru aux organisations offrant du soutien aux populations spécifiques afin de développer leurs propres ressources d'hébergement et de soutien, dans le respect de leurs cultures et de leurs modes d'organisation communautaire. Par ailleurs, un soutien dédié à l'adaptation des services au sein des organismes mixtes devient une priorité.

Recommandation 13. Garantir un revenu et continuum de services jusqu'à 25 ans pour les jeunes ayant eu recours à des services de soutien adaptés

La coupure brutale de l'accompagnement institutionnel à 18 ans est l'un des facteurs les plus documentés de l'itinérance jeunesse. Il s'impose de mettre en œuvre un continuum de soutien complet. Par conséquent, le droit à un revenu, un accompagnement graduel et à un soutien résidentiel devrait être garanti jusqu'à l'âge de 25 ans pour tous les jeunes sortant d'un placement de la DPJ ou ayant eu recours à des services de soutien par un organisme communautaire, incluant un accès prioritaire à des logements avec soutien communautaire, un accompagnement dans les démarches administratives, et un suivi de santé mentale. Le revenu garanti mensuel permettra d'octroyer les moyens pour se poser. Les jeunes pourront avoir la possibilité de penser à leur futur, en se logeant et s'alimentant convenablement, en étudiant et en travaillant.

Les actions peuvent être portées conjointement par le système de la protection de la jeunesse et la société civile. En effet, il apparaît comme responsabilité gouvernementale d'assurer des services adéquats pour toute la population jeunesse qui a été hébergée. Toutefois, puisque plusieurs jeunes souhaitent voler de leurs propres ailes par recherche d'indépendance ou résultat d'une mauvaise expérience de placement, il peut être opportun d'offrir des services complémentaires dans le réseau des organismes communautaires.

Par ailleurs, cela implique également d'augmenter et de diversifier les offres de soutien quant à l'éducation et à l'emploi. Actuellement, des mesures sont déployées. Elles demeurent toutefois restrictives. Bien qu'il soit pertinent d'offrir des formations relatives aux besoins du marché du travail, les jeunes ayant déjà des retards importants gagneraient à avoir de la flexibilité dans le choix de leur programme de formation couvert par Services-Québec. En outre, considérant les défis auxquels ils font face, la fréquentation doit être modulée et l'échec ne doit pas devenir un obstacle pour reprendre un second programme.

Enfin, tout service déployé doit être adapté à la population jeunes et prendre en compte leurs besoins de développement au-delà des simples démarches et atteinte des résultats socio-économiques. À cet effet. Le recours à la pair-aidance devient un incontournable pour soutenir les jeunes durant cette période si importante. Cette approche maintes fois reconnue est essentielle pour maximiser les retombées des services. Le financement adéquat d'approche de pair-aidance s'impose.

Conclusion

La crise de l'itinérance n'est pas une fatalité. Que des jeunes de 16 ans dorment dans des parcs de Montréal en 2026, que des personnes trans se retrouvent à la rue faute d'avoir été acceptées nulle part, que des Inuits venus chercher une vie meilleure se retrouvent en situation d'itinérance dans une métropole qui ne parle pas leur langue, ne sont pas les fruits du hasard. C'est le résultat de choix politiques, de priorités budgétaires, de structures institutionnelles défailantes, qui peuvent néanmoins être réorientés. Le défi pour les décideurs publics est d'avoir le courage politique de privilégier les solutions durables et de reconnaître dans la personne en situation d'itinérance non pas un problème à gérer, mais un citoyen dont les droits ont été compromis et auxquels la société doit réparation.

Les plans d'action existent. Les politiques nationales ont été adoptées. Les consultations sont lancées. Les acteurs communautaires font un travail extraordinaire avec des moyens insuffisants. Ce qui manque encore, c'est la volonté politique de passer du curatif au préventif à grande échelle, d'investir dans le logement social, de reconnaître que prévenir l'itinérance jeunesse coûte infiniment moins cher, socialement et financièrement, que d'en gérer les conséquences décennies après.

La consultation nationale de 2026 sur la santé mentale, l'itinérance et la dépendance offre une occasion unique de changer de cap. Que les voix des jeunes, des chercheurs, des praticiens et des personnes concernées soient enfin entendues, et surtout, que cette fois, elles soient suivies d'actions concrètes.

Bibliographie

AGRTQ. (2025). *Les retombées économiques du logement social et communautaire au Québec*. Association des groupes de ressources techniques du Québec

Centraide du Grand Montréal. (2025). *L'itinérance à Montréal*. Centraide du Grand Montréal. <https://www.centraide-mtl.org/en/blog/homelessness/>

Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). (2026). *Les coûts de l'itinérance au Québec : Estimation pour 2022–2023*.

Centre d'expertise et de collaboration en troubles concomitants (CECTC). (2024). *Les déterminants sociaux de la santé à l'intersection de la dépendance et de l'itinérance*. CECTC. <https://dependanceitinerance.ca/ressource/les-determinants-sociaux-de-la-sante-a-lintersection-de-la-dependance-et-de-litinerance-2024/>

Coalition Jeunes+. (2026). *Déclaration commune pour la prévention de l'itinérance jeunesse au Québec*. Coalition Jeunes+. <https://www.jeunesplus.ca/déclaration>

Coalition Jeunes+. (2026). *De la réaction à la prévention : un virage nécessaire pour les jeunes et leurs familles*. Coalition Jeunes+. <https://www.jeunesplus.ca/post/de-la-réaction-à-la-prévention-un-virage-nécessaire-pour-les-jeunes-et-leurs-familles>

Consultation Québec. (2026, mars). *Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente en matière de santé mentale, itinérance et dépendance — Consultations nationales sur les prochaines orientations*. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. <https://consultation.quebec.ca/processes/SanteMentale-Itinerance-Dependance>

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). (2024, novembre). *Stratégie métropolitaine en itinérance — Commission de l'habitation et de la cohésion sociale, septembre 2024*. CMM. https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2024/11/Strategie_itinerance.pdf

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). (2025, janvier). *Le logement social et abordable : une solution fondamentale à la double crise de l'habitation et de l'itinérance*. CMM. <https://cmm.qc.ca/blogue/le-logement-social-et-abordable-une-solution-fondamentale-a-la-double-crise-de-lhabitation-et-de-litinerance/>

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). (2025, juillet). *La pénurie de logements abordables s'accroît dans le Grand Montréal, malgré une légère hausse du taux d'occupation*. CMM. <https://cmm.qc.ca/communiqués/la-pénurie-de-logements-abordables-s'accroît-dans-le-grand-montreal-malgre-une-legere-hausse-du-taux-dinoccupation/>

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). (2025). *Le coût du manque de logements abordables au Québec*. https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2025/09/20250825_Rapport_CHCS_vf.pdf

Conseil québécois LGBT. (s.d.). *Projet ITI — Itinérance et diversités*. Conseil québécois LGBT. <https://conseil-lgbt.ca/projet-iti/>

Direction régionale de santé publique de Montréal. (2024). *Dénombrement 2022 des personnes en situation d'itinérance visible à Montréal : Portrait selon les groupes d'âge*. CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

https://santepublicquemontreal.ca/sites/drsp/files/media/document/DRSP_Pub_2024_11_18_DenombrementItinerance_5_GroupesAge.pdf

Duchaine, G. (2026, 24 janvier). *Plus de 41 000 demandes d'hébergement refusées*. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/femmes-sans-abri/des-proies-dans-la-rue/2026-01-24/plus-de-41-000-demandes-d-hebergement-refusees.php>

École nationale d'administration publique (ENAP), Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (CRJ). (2024). *Une consommation des services sociaux et de santé accrue par les jeunes adultes issus de la protection de la jeunesse*. ENAP. <https://enap.ca/nouvelles/consommation-services-sociaux-sante-accrue-jeunes-adultes-protection-jeunesse>

Emploi et Développement social Canada. (2025). *Youth employment and skills support – Question period notes*. Gouvernement du Canada.

Fitzpatrick, S., Mackie, P., & Wood, J. (2011). *Preventing homelessness: A review of international evidence*. York: Centre for Housing Policy, University of York.

Gaetz, S. (2014). *Coming of age: Reimagining the response to youth homelessness in Canada*. Canadian Homelessness Research Network Press.

Gouvernement du Québec. (2014). *Ensemble pour éviter la rue et en sortir — Politique nationale de lutte à l'itinérance*. Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Gouvernement du Québec. (2023, 14 septembre). *État de la situation de l'itinérance au Québec — Dévoilement du rapport sur le dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/etat-de-la-situation-de-litinerance-au-quebec-devoilement-du-rapport-sur-le-denombrement-des-personnes-en-situation-ditinerance-visible-50525>

Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). (2024). *Hospitalisations comportant un code d'itinérance au Canada, 2022–2023*.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2023). *La santé mentale, le soutien social et les relations des jeunes du secondaire 2022-2023*. ISQ. <https://statistique.quebec.ca/en/produit/publication/sante-mentale-soutien-social-relations-jeunes-secondaire>

Institut de la statistique du Québec. (2026, 3 juin). Diminution de la proportion de jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation depuis la fin des années 1990 au Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/communiqu/neeef-diminution-proportion-jeunes-ni-emploi-ni-etudes-ni-formation-depuis-1990>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2026). *Données et mesures en santé mentale*. INSPQ. <https://www.inspq.qc.ca/sante-mentale/donnees>

Le Devoir. (2025, 4 avril). *Hausse de 15 % de l'itinérance au Québec entre 2022 et 2024, selon les nouvelles données du ministère de la Santé*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/societe/863995/hausse-15-itinerance-deux-ans>

Layton, J., Latour, G., & Wall, K. (2025). *Jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation : tendances récentes*. Statistique Canada

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC). (2022). *Tout le monde compte 2020-2022 — Résultats du troisième dénombrement ponctuel coordonné de l'itinérance au Canada à l'échelle pancanadienne*. Gouvernement du Canada. <https://logement-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/pit-counts-dp-2020-2022-results-resultats-fra.html>

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC). (2024, novembre). *Instantané de données sur l'itinérance : Itinérance chez les jeunes au Canada*. Gouvernement du Canada. <https://logement-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/youth-homelessness-2024-itinerance-jeunes-fra.html>

MacDonald, S.-A., Bellot, C., Côté, P.-B., Esposito, T., Flynn, C., Fontaine, A., Goyette, M., Greissler, É., Grimard, C., Khoury, E., Lee, E., Malenfant, J., Nichols, N., Rivard, J., Roy, L., & Stich, C. (2025). *Prévention itinérance jeunesse : Vers un virage vers la prévention au Québec*. Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2026). *L'itinérance visible au Québec et son évolution : Résultats préliminaires de l'exercice du dénombrement 2025*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2025/25-846-07W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2014). *Politique nationale de lutte à l'itinérance — Ensemble pour éviter la rue et en sortir*. Gouvernement du Québec (publication 13-846-03F). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000174/>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2021). *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 — S'allier devant l'itinérance*. Gouvernement du Québec (ISBN 978-2-550-90341-3). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2023, 14 septembre). *Fiche technique — Résultats du dénombrement 2022*. Gouvernement du Québec. [https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/salle-de-presse/Fiche technique Resultats denombrement 2022 23-09-01 VF.pdf](https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/salle-de-presse/Fiche_technique_Resultats_denombrement_2022_23-09-01_VF.pdf)

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (s.d.). *Diversité sexuelle et pluralité des genres — Santé et bien-être des personnes LGBTQ+*. Gouvernement du Québec. <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-et-bien-etre-selon-le-sexe/sante-bien-etre-personnes-lgbtq/diversite-sexuelle-pluralite-genres/>

Observatoire québécois des inégalités. (2025). *Les coûts économiques du manque de logements abordables au Québec*.

Observatoire sur les réalités familiales du Québec (ORFQ), Institut national de la recherche scientifique (INRS). (s.d.). *Du coming out à la rue : les trajectoires menant à l'itinérance chez les jeunes LGBTQ+*. ORFQ. <https://www.orfq.inrs.ca/du-coming-out-a-la-rue-les-trajectoires-menant-a-litinerance-chez-les-jeunes-lgbtq/>

Ordre des psychologues du Québec. (2024, 2 février). *Mémoire — Investir en santé mentale : aller au-delà des constats — Consultations prébudgétaires 2024*. Ordre des psychologues du Québec. <https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/500970/Mémoire+de+l'Ordre+des+psychologues+du+Québec>

Radio-Canada. (2025, 8 décembre). *Les nouveaux visages de l'itinérance à Montréal*. Société Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2135446/nouveaux-visages-itinerance-portrait-sans-abris-montreal>

Radio-Canada. (2025, 15 avril). *Une augmentation de l'itinérance féminine qui passe sous les radars*. Société Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2156928/femme-itinerance-violence-logement>

Radio-Canada. (2017, 1^{er} août). *L'itinérance coûte 59 000 \$ par personne par année à Toronto*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1048338/59-000-est-le-cout-annuel-par-itinerant-a-toronto>

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). (2023). *L'itinérance à Montréal: Au-delà des chiffres — 2e édition*. RAPSIM. <https://rapsim.org/au-dela-des-chiffres-revue/>

Statistique Canada. (2022). *Portrait des Canadiennes et Canadiens ayant vécu en situation d'itinérance*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2022001/article/00002-fra.htm>

Statistique Canada. (2023). *Un aperçu des données canadiennes sur l'itinérance, 2023*. Statistique Canada (publication 75F0002M). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2023004-fra.htm>

Statistique Canada. (2025, mai). Jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation : tendances récentes (produit n° 81-595-M). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-595-m/81-595-m2025001-fra.htm>